

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 octobre 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
M. Denis English, conseiller n°6.

Sont absent(e)s :

Mme Louise Lussier, conseillère n°5.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Informations suite au processus électoral partielle
- 1.2. Inscription à une formation en éthique et déontologie pour un élu
- 1.3. Proclamation de la municipalité contre la violence conjugale
- 1.4. Facture additionnelle TetraTech – mise aux normes de la station d'épuration
- 1.5. Priorités d'action 2020-2021 en sécurité publique
- 1.6. Annulation de la résolution 2019-07-138 – contrat à Indik Inc.
- 1.7. Résultat de l'AO-2019-0003 et autorisation pour un nouvel appel d'offres
- 1.8. Demande d'appui au MTQ – sécurité devant l'école primaire
- 1.9. Demande d'appui au MTQ – sécurité et dégradation des rangs
- 1.10. Contrat de service pour spectacle musical – soirée du 9 novembre 2019

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de septembre 2019
- 2.2. Information sur les travaux en cours

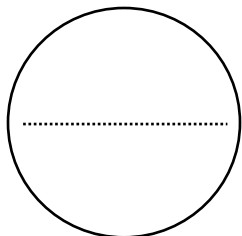
3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 3.1. Rapport des interventions de septembre 2019
- 3.2. Demande d'aide financière – volet 3 de l'agence 9.1.1
- 3.3. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 3.4. Démissions et nominations d'officiers éligibles actifs

4. VARIA

- 4.1. Rapport du Maire et activités du Conseil municipal
- 4.2. Félicitations pour le Festival automnal

5. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-10-204

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR



rés : 2019-10-205

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-207

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

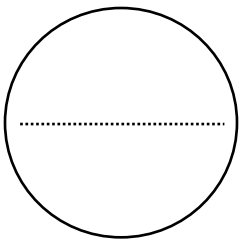
ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis English

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE



rés : 2019-10-208

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 7 octobre 2019.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois a été envoyée 72 heures avant la présente assemblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'approuver le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 7 octobre 2019 au montant de **81 151,06 \$**.

ADOPTÉE

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION PARTIELLE ET ENTRÉE EN FONCTION DE M. DENIS ENGLISH À TITRE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la mise en candidature entre les 16 et 20 septembre dernier, la municipalité a reçu une seule et unique candidature, à savoir celle de M. Denis English. Conformément à la loi électorale, M. English est ainsi élu par acclamation.

Le Maire et les membres du conseil municipal souhaitent le féliciter et lui souhaiter la bienvenue au sein de la Municipalité.

rés : 2019-10-209

FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE – INSCRIPTION POUR M. DENIS ENGLISH

ATTENDU l'élection par acclamation de M. Denis English au poste de conseiller municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington suite au processus d'élection partielle engagé ;

ATTENDU QU'il est obligatoire que les élus municipaux suivent une formation en éthique et déontologie telle que le demande l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

ATTENDU QUE l'UMQ offre une formation en ligne en la matière dont la municipalité est membre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'inscrire M. Denis English Daniel Laplante, conseiller municipal, à la formation en ligne « Éthique et déontologie » offerte par l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) au coût de 75 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

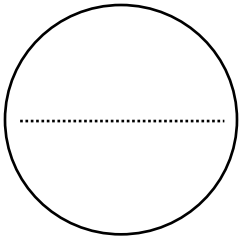
rés : 2019-10-210

PROCLAMATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;



ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

De proclamer Saint-Patrice-de-Sherrington municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-211

MISES AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION – AVENANT AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE TETRATECH (RÉF. 36 649 TT (10 OSV))

CONSIDÉRANT le contrat de gré à gré confié à la firme TetraTech Inc visant la préparation des plans et devis pour la mise à niveau de la station d'épuration de la municipalité (rés : 2018-02-35) ;

CONSIDÉRANT QUE le processus engagé devant le ministère de l'Environnement (MELCC) a demandé des analyses supplémentaires en dehors du cadre initial du mandat confié à la firme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'approuver l'avenant pour honoraires supplémentaires de la firme TetraTech inc. pour un montant total de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-212

AXES PRIORITAIRES 2020-2021 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la Montérégie a pour mandat d'identifier les priorités du plan d'action de la Sûreté du Québec et d'en faire son évaluation ;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la Montérégie sollicite les différentes municipalités de son territoire pour qu'elles indiquent ce qu'elles estiment être leurs priorités ;

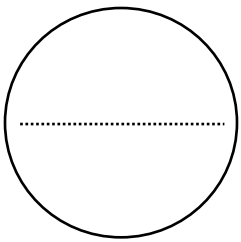
Il est proposé par Pierre Boisvert

Et : résolu unanimement

Que la priorité numéro 1 soit de réguler efficacement la vitesse dans le village ;

Que la priorité numéro 2 soit d'accroître la présence des représentants de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE



rés : 2019-10-213

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2019-07-138 RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-07-138 avait pour effet d'octroyer un contrat de gré à gré avec Indik Inc. pour le nettoyage et le rinçage des deux terrains de tennis, leur réparation et l'application de peinture et de lignage pour un montant de 20 610 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la conclusion de ce contrat Indik Inc. n'a pas été en mesure de réaliser les travaux malgré les multiples relances de la municipalité et malgré leurs engagements ;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait la municipalité n'est pas en mesure de réceptionner lesdits travaux et que Indik Inc. n'a pas été en mesure de nous confirmer leurs réalisations d'ici la fin de l'année en cours ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis English

ET : Résolu unanimement

D'annuler la résolution 2019-07-138 et d'annuler le contrat donné à Indik. Inc.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-214

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES AO-2019-0003 ET AUTORISATION POUR ENGAGER UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL À SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT le processus engagé pour la réalisation de travaux de vidange du bassin numéro 1 de la municipalité (2019-09-183) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a sollicité trois (3) firmes expertes en environnement pour lesdits travaux, à savoir les firmes AVISO, SIMETECH et TERRAPURE ;

CONSIDÉRANT QU'aucune firme n'a été en mesure de présenter de soumission ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- De clôturer l'appel d'offres AO-2019-0003 tout en constatant l'absence de soumissions déposées à la Municipalité ;
- D'autoriser le directeur général à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation en incluant une clause pour que les travaux soient réalisés au printemps 2020.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-215

PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DEVANT L'ÉCOLE ST-PATRICE – DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

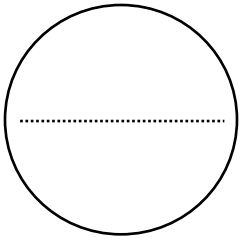
CONSIDÉRANT la problématique récurrente constatée devant l'école primaire St-Patrice située au 227 rue St-Patrice concernant la vitesse élevée ;

CONSIDÉRANT le document de suivi adressé au bureau de Mme Claire Isabelle, Députée de Huntingdon, le 11 septembre 2019 et les échanges avec la marraine de la municipalité relativement à ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE cette vitesse excessive présente un danger important en matière de sécurité routière et source d'une grande inquiétude des parents et enfants qui fréquente ce secteur de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement



rés : 2019-10-216

- D'adresser une demande au ministère des Transports (MTQ) afin de venir en aide à la municipalité à travers un soutien tant logistique que financier ;
- Que cet appui puisse se matérialiser par de nouvelles signalisations, telles qu'avec une peinture au sol et avec des panneaux de signalisation affichant la vitesse réelle des véhicules d'une part ; avec une présence accrue des patrouilles de la sûreté du Québec ;
- De remercier le MTQ pour sa diligence et l'intérêt porté au présent dossier.

ADOPTÉE

PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE DÉGRADATION DES INFRASTRUCTURES DANS LES RANGS – DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la problématique récurrente constatée sur le rang Saint-Michel et le chemin Murray dans la mesure où ces routes deviennent des axes de circulation fréquemment empruntés par des camions poids lourds ;

CONSIDÉRANT QUE ces voies de circulation se trouvent dévoyées puisqu'elles ne sont pas initialement prévues pour supporter un tel flux de circulation et ce qui présente de ce fait à la fois un problème de sécurité routière ainsi qu'un problème de durabilité de l'infrastructure sur le long terme ;

CONSIDÉRANT le document de suivi adressé au bureau de Mme Claire Isabelle, Députée de Huntingdon, le 11 septembre 2019 et les échanges avec la marraine de la municipalité relativement à ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

- D'adresser une demande au ministère des Transports (MTQ) afin de venir en aide à la municipalité à travers un soutien tant logistique que financier ;
- Que cet appui puisse se matérialiser d'une part par l'installation d'une pancarte « no truck » à hauteur de l'autoroute 15 et en direction de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;
- Que cet appui puisse se matérialiser d'autre part par la présence accrue des patrouilles de la sûreté du Québec.
- De remercier le MTQ pour sa diligence et l'intérêt porté au présent dossier.

ADOPTÉE

CONTRAT DE SERVICE POUR UNE PRESTATION MUSICALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET « CHLOÉ/PAMELA/VALÉRIE BAND » - SOUPER SPECTACLE 9 NOVEMBRE 2019

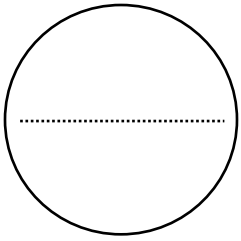
IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

- D'accepter le contrat soumis par l'artiste « Chloé/Pamela/Valérie Band » pour la production d'un spectacle musical pour le souper spectacle du 9 novembre 2019 pour un montant de 4484,08 \$, taxes incluses ;
- De nommer Monsieur Clément Costanza, signataire dudit contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-217



RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

Durant le mois de septembre 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Rénovation-modification
1	Bâtiment accessoire
1	Piscine
1	Captage d'eau

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Asphaltage rang Contant et montée Pinsonneault
- Accotement rang Contant et montée Pinsonneault
- Bordure de ciment rue des Loisirs
- Installation de puisard pluvial (4)
- Réparation de fissures d'asphalte
- Lignage de rues

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois de septembre 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Intervention premier répondant	8
Entraide	2
Inspection	3
Travaux caserne	7
Alarme et interventions	3
Prévention	9
Autre et bénévolat	1
Formation	2
Entretien	4

rés : 2019-10-218

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 3

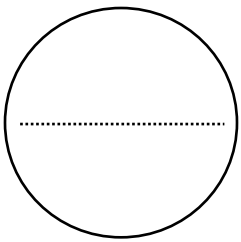
CONSIDÉRANT le volet 3 du programme d'aide financière de l'agence 9.1.1 visant le soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

- QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 37 500 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante ;
- CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 37 500 \$ pour un projet qui totalise un investissement global de 75 000 \$ en sécurité civile ;
- AUTORISE M. Clément Costanza, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,
- ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 ;
- S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1er octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

ADOPTÉE



rés : 2019-10-219

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

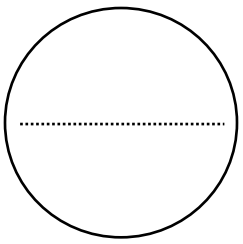
ET : Résolu unanimement

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

DÉMISSION DE M. ALEXANDRE GIRARD-CLAVEAU AU POSTE DE POMPIERS

M. Yves Boyer dépose la lettre de démission de M. Alexandre Girard-Claveau de son poste de lieutenant éligible en date du 1^{er} septembre 2019. Bien que celle-ci soit effective depuis cette date, M. Alexandre Girard-Claveau demeure toujours pompier au sein du service incendie de la municipalité.



rés : 2019-10-220

LIEUTENANT ÉLIGIBLE – NOMINATION DE MME CHRISTINA CÔTÉ

CONSIDÉRANT le déficit constaté de lieutenants éligibles opérationnels et qu'il est nécessaire d'avoir au moins un pompier responsable lors des périodes de garde ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de prévention incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

Et unanimement résolu :

Que la municipalité nomme Mme Christina Côté comme lieutenant éligible suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur et d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le directeur du service de prévention incendie.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-221

LIEUTENANT ÉLIGIBLE – NOMINATION DE M. FRÉDÉRIC BOUGIE

CONSIDÉRANT le déficit constaté de lieutenants éligibles opérationnels et qu'il est nécessaire d'avoir au moins un pompier responsable lors des périodes de garde ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de prévention incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

Et unanimement résolu :

Que la municipalité nomme M. Frédéric Bougie comme lieutenant éligible suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur et d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le directeur du service de prévention incendie.

ADOPTÉE

rés : 2019-10-222

LIEUTENANT ÉLIGIBLE – NOMINATION DE M. FRANÇOIS GIROUX

CONSIDÉRANT le déficit constaté de lieutenants éligibles opérationnels et qu'il est nécessaire d'avoir au moins un pompier responsable lors des périodes de garde ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de prévention incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

Et unanimement résolu :

Que la municipalité nomme M. François Giroux comme lieutenant éligible suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur et d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le directeur du service de prévention incendie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question = réparation du rang Whyte =

VARIA

Mot du maire sur le détail des réunions

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 27.

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019.